

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL PORTUAIRE DE LA CIOTAT
DU 18 DÉCEMBRE 2020**

Membres du Conseil Portuaire présents :

M. Richard MOLINES	Adjoint au Maire de La Ciotat
M. Jean-Yves SAUSSOL	La Ciotat Shipyards, Directeur Général
M. Polyno UNG	CD13 - Directeur Adjoint des Routes et des Ports : Représentant M. le Délégué aux Ports
M. Julien BELDA	La Ciotat Shipyards, Juriste
M. Philippe MAROT	La Ciotat Shipyards, Délégué du Personnel
M. François Xavier DEMOTES MAINARD	Représentant de Monaco Marine
M. Bruno RICARD	Représentant de MB 92
M. Gérard CARRODANO	Premier Prud'homme de Pêche de La Ciotat
M. Pierre DU CHAFFAUT	Plaisancier
M. Henri MAZE	Plaisancier
M. Alban BOUCHARD	Plaisancier (suppléant)
M. Frédéric MOSCHETTI	CCIMP
M. Christophe PAUCHON	CD13 - Chef du Service Maîtrise d'Ouvrage

Services du Conseil Départemental et de LCS

M. Philippe PALMARINI	CD 13 : Surveillant de port
Mme Christine FADDA	La Ciotat Shipyards : responsable capitainerie
Mme Stéphanie LECUYER	La Ciotat Shipyards : responsable financière
M. Rubin MUKAM	La Ciotat Shipyards : chargé d'opérations
M. Guillaume LOPEZ	CD13 : Agent de sûreté portuaire
M. Martial PACINI	CD13 : chargé de mission portuaire

Le quorum étant atteint, M. Polyno UNG ouvre la séance et prie le conseil portuaire de bien vouloir excuser l'absence de Monsieur le Délégué aux Ports, empêché.

Il présente ensuite les points de l'ordre du jour qui seront successivement examinés au cours de la réunion.

**OBSERVATIONS SUR LE RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DU
CONSEIL PORTUAIRE DU 20 Juillet 2020**

Le compte rendu de fait pas l'objet d'observations particulières. Il est adopté.

PROGRAMMES DE TRAVAUX 2020 et 2021

M. MUKAM expose à l'instance portuaire les travaux portuaires qui ont été réalisés en 2020. Ils concernent essentiellement la mise aux normes des réseaux d'eau et d'électricité et le remplacement de bornes, consécutifs aux travaux d'aménagement des quais effectués par la

Métropole. Le môle Berouard dispose désormais de bornes d'alimentation. Le remplacement des bornes sur l'ensemble des pannes sera poursuivi en 2021 ainsi que le confortement du quai Ganteaume.

Les travaux de la plateforme « ATLAS 4300 T » se poursuivront en 2021, sa livraison étant prévue en septembre 2022. M. le Directeur Général de LCS souligne l'ensemble des mesures de protection qui ont été prises pour atténuer l'impact environnemental du chantier. Par ailleurs, les pannes 100 et 101 devront être démontées à l'été 2021 et définitivement supprimées lors de la livraison de la nouvelle plateforme.

M. DU CHAFFAUT note que ces travaux ont causé de forts désagréments aux plaisanciers du Batotel et des mesures compensatoires ont été demandées à Mme la Présidente du Conseil Départemental, sans réponse apportée à ce jour. Même si des mesures d'amélioration du service ont été prévues par LCS pour atténuer ces difficultés, cette dernière est disposée à recevoir les représentants des plaisanciers pour examiner d'autres mesures d'atténuation possibles. M. PAUCHON précise qu'une réponse à ce courrier est en cours et que, s'agissant des pannes flottantes du port, le projet de leur remplacement a été abandonné par le Département, le contrat de concession ne lui permettant pas la prise en charge de ce type d'investissement. LCS a néanmoins prévu de remplacer les flotteurs défectueux.

Les représentants des plaisanciers déplorent par ailleurs l'absence problématique des points de collecte des déchets sur le pourtour du port, qui expliquerait pour partie la saleté du port ainsi que les écoulements nauséabonds constatés sur la zone de pêche. M. Le Premier Prud'homme considère cependant que des améliorations notables ont été apportées sur la propreté du port mais que la vigilance reste de mise. Le dispositif de vidéoprotection pourrait selon lui être renforcé pour contribuer à l'identification des auteurs des incivilités. M. MOLINES fait observer que des poubelles enterrées ont été installées lors du réaménagement des quais du port et qu'elles ont été dimensionnées pour répondre prioritairement aux besoins des restaurateurs du port. Il convient néanmoins, avec M. DU CHAFFAUT, d'organiser un diagnostic de terrain des points de collecte et de leurs capacités tout en précisant que tous les types de déchets ne peuvent être collectés.

Enfin, M. SAUSSOL indique qu'il s'est rapproché des services de la Région Sud pour explorer la possibilité d'engagement d'une démarche de certification « Ports Propres », qui permettra de traiter cette question de façon approfondie.

PROJET DE TARIFICATION 2021

M. UNG indique que le Département a décidé de ne pas augmenter en 2021 la tarification portuaire pour tenir compte des restrictions d'utilisations qui ont été imposées par la crise sanitaires.

M. MAZE souhaite savoir si des remises tarifaires sont prévues par le Département pour les compenser. Il lui est indiqué que ce point n'a pas été retenu par le Département, ce dernier ayant consacré prioritairement ses efforts pour soutenir le tissu économique portuaire, très impacté par la crise.

Il demande également que l'augmentation forfaitaire de 200 euros qui a été appliquée en 2018 pour les petites unités, annulée par jugement du Tribunal Administratif, soit restituée aux plaisanciers. Il considère que le Département, en ayant fait appel de cette décision, utilise à mauvais escient les deniers publics. Cette assertion est contestée par M. BELDA qui fait observer que l'association, en ayant déposé six recours pour le même objet, pouvait conduire à utiliser des fonds publics pour obtenir des dédommagements.

Quelques aménagements tarifaires mineurs sont prévus par LCS pour les adapter au mieux au contexte portuaire. Ils concernent l'adoption d'une remise tarifaire plus attractive en fonction du nombre des manutentions, le toilettage de certains tarifs de l'aire de carénage, la

majoration du tarif « premium » du stationnement au bord de quai ainsi que la minoration du tarif de création du badge d'accès aux sanitaires dès la restitution du badge précédent.

A l'interrogation posée par M. DU CHAFFAUT sur la facturation des interventions sur la chaîne fille (tarif 3.6), il lui est indiqué que celle-ci concerne uniquement l'installation d'une seconde chaîne fille qui est parfois demandée par les plaisanciers. LCS prend à sa charge l'ensemble des interventions sur les chaînes filles existantes.

Après discussion, la tarification 2021 est ensuite adoptée par le Conseil Portuaire même si les représentants des plaisanciers rappellent leur opposition au maintien de la hausse forfaitaire appliquée en 2018 et reconduite dans le projet de tarification 2021.

ACTIVITES ET VIE DU PORT

La vie du port a été affectée par la période particulière du confinement (capitainerie fermée, manifestations annulées..), et ceci même si la municipalité a pris des mesures pour soutenir le tissu économique (piétonisations partielles, extensions des terrasses...)

LCS relève toutefois le nombre satisfaisant de nuitées de passage pouvant s'expliquer par l'effet d'attractivité dû au déconfinement et les efforts de facilitation des réservations menés par la société.

Par ailleurs, cette dernière a anticipé la procédure de renouvellement des titres d'occupation afin d'avoir une vision clarifiée de la situation des occupants de plan d'eau. M. SAUSSOL se félicite de l'attitude très constructive et réactive dont ont fait montre les plaisanciers dans la production de leurs justificatifs.. Il proposera au Département l'engagement en 2021 de la procédure d'affectation des places disponibles et l'acceptation de certaines demandes d'agrandissement des bateaux. Sur ce point, M. UNG demande qu'un dossier soit transmis au Département sur l'ensemble des disponibilités, avant que ne se réunisse la CCAPF.

BUDGETS 2020 ET 2021

Exercice 2020 : Les charges sont globalement stables par rapport à celles de 2019. Au détail, on relève une baisse des dépenses d'entretien et de maintenance, consécutives à la baisse d'activité, ainsi qu'une diminution des frais de personnel liée au départ d'un agent. La hausse des dépenses d'amortissement s'explique en revanche par l'engagement d'un volume plus important de travaux ces dernières années.

Les produits sont en diminution par rapport à 2019. En effet, même si les recettes issues des nuitées de passage sont encore à un niveau jugé satisfaisant, celles-ci ont néanmoins diminué et elles représentent une part importante dans l'ensemble des autres recettes.

Exercice 2021 : Les charges devraient augmenter du fait des travaux sur les platelages des pannes et sur la reconfiguration du plan d'eau.

Il est prévu une augmentation des produits liée à l'affectation de nouvelles places et à l'augmentation envisagée des nuitées de passages.

Cependant, il est prévu un déficit du résultat prévisionnel à hauteur de 101 K€.

QUESTIONS DIVERSES

M. RICARD appelle l'attention de LCS sur les problèmes posés par le nouveau dispositif d'accès payant au site industriel imposé aux entreprises extérieures et prestataires des entreprises installées sur le site. Ces dernières, référentes, doivent mobiliser du temps de travail pour gérer les accès de leurs prestataires. Pour ne pas pénaliser leur développement, elles sont également amenées à prendre en charge ce coût d'accès afin de faciliter l'accès de leurs prestataires. Cette prise en charge est non négligeable car elle représente par exemple

pour MB 92, près de 4 000 € par mois. M. SAUSSOL rappelle d'une part que la tarification de l'accès aux entreprises extérieures est tout à fait fondée, à l'instar des autres sites industriels, d'autre part, qu'elle a permis de rationaliser l'accès des véhicules sur le site. Il s'agit en effet de trouver un équilibre entre la facilitation des accès nécessaire au développement des entreprises du site, et leur contrôle par LCS. Il rappelle qu'il avait demandé aux entreprises du site de faire des propositions sur ce dossier, qui sont restées sans suite. Il estime néanmoins que ce système, encore perfectible, sera amélioré avec l'installation d'horodateurs, permettant le paiement direct par les prestataires extérieurs.

Il est ensuite convenu que les entreprises du site se concertent pour soumettre à concertation leur proposition à LCS.

L'ordre du jour étant épuisé, M. UNG clôt la séance et remercie les participants.

08 MARS 2021

Le Délégué aux Ports



Eric LE DISSES